

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le quatrième de jour de janvier 2018 (04/01/2018) à compter de treize heures (13h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Marlène Doucet Robert Tessier Micheline Demers
Gaétan Beauchesne
Sont absents : Guy Dessureault, Robert Doucet, Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tessier, conseiller, avec le consentement des conseillers présents. Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault, et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Prévisions budgétaires 2018
2. AVIS DE MOTION – Règlement taux de taxes 2018.

Résolution 2018-01-001 Prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Robert Tessier
et résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2018 pour un montant des charges aux activités financières de fonctionnement totalisant 1 176 272\$

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Micheline Demers qu'un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 sera présenté à une séance ultérieure.

La levée de l'assemblée est proposée par Gaétan Beauchesne, appuyé par Micheline Demers. Il est 13h40.

Robert Tessier, conseiller

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière